

Installation du Président du Conseil National de la Communication

Catégorie : Autres discours

Allocution de S.E.M. le Premier Ministre, Chef du Gouvernement à l'occasion de la Cérémonie d'installation du Président du Conseil National de la Communication, a l'immeuble étoile, à Yaoundé, le 20 juillet 2011

CEREMONIE D'INSTALLATION DU PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION, Yaoundé, le 20 juillet 2011

ALLOCUTION DE S.E.M. LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Messieurs les Ministres,

Distinguées personnalités,

Mesdames et Messieurs,

Par décret n°2011/205 du 07 juillet 2011, **le Chef de l'Etat** a nommé **Monseigneur Joseph BEFE ATEBA** aux fonctions de Président du Conseil National de la Communication ; cette nomination intervient au lendemain de la disparition de **l'ancien Président, M. Félix SABAL LECCO**.

Permettez-moi, avant toute chose, de rendre un vibrant hommage à ce haut commis de l'Etat qui, bien qu'affaibli par la maladie, a rempli sa tâche de manière remarquable. Par son sens du devoir, il a su donner du relief à cette institution de régulation, dont le Président de la République lui avait confié l'animation dès sa création en 1991.

Je vous prie de bien vouloir observer *une minute de silence* en sa mémoire...

Mesdames et Messieurs,

La nomination de **Monseigneur BEFE ATEBA** intervient dans un contexte particulier. D'une part, celui des préparatifs de l'élection présidentielle de 2011 et, d'autre part, celui d'un foisonnement d'organes audiovisuels dont les dérives sont, très souvent, dénoncées par les professionnels de l'information eux-mêmes.

Dans le même temps, les progrès de la technologie des télécommunications, de l'audiovisuel et de l'informatique ouvrent de nouvelles perspectives à notre pays. En effet, le Cameroun est désormais engagé dans le processus de migration vers la télévision numérique terrestre. Les ressources en fréquences s'annoncent de ce fait plus abondantes et les sollicitations en termes de répartition des fréquences seront plus pressantes.

Il incombe au Conseil National de la Communication de se préparer à relever ces défis. En sa qualité d'organe consultatif, il lui revient aussi d'aider le Gouvernement à opérer les choix qui s'imposent, afin de rendre notre paysage médiatique conforme aux normes internationales en la matière.

En outre, conformément au décret n° 91/287 du 21 juin 1991 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication, cette structure est chargée d'assister les pouvoirs publics dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale de communication. A ce titre, le Conseil donne son avis sur la politique générale de la communication sociale au Cameroun. Cette compétence s'étend également sur les rapports du Gouvernement relatifs d'une part aux dossiers de demande de licence de création et d'exploitation des entreprises privées de communication audiovisuelle et, d'autre part, à la répartition des fréquences.

Monsieur le Président,

Outre les avis qui vous seront requis par le Gouvernement, vos recommandations sont attendues, s'agissant particulièrement du respect de la déontologie de la communication sociale. La conformité à ces principes est rendue plus nécessaire encore par ces temps où certains de nos organes d'information semblent s'affranchir allègrement de l'obligation de respecter les règles professionnelles. S'ils étaient appliqués, j'en suis certain, ces principes donneraient un visage plus honorable et plus digne à notre paysage médiatique.

Monsieur le Président,

Le choix porté sur votre personne par **le Chef de l'Etat** traduit son souci de garantir l'équité et la transparence dans le fonctionnement du Conseil National de la Communication. C'est en effet un organe qui doit être au service de l'Homme et non à celui d'une quelconque chapelle politique ou d'intérêts particuliers. Votre désignation a valeur de symbole : celui d'un Cameroun résolument engagé dans le processus d'assainissement de la communication à travers la promotion des valeurs de rigueur, de probité, de justice et d'éthique.

Le Président de la République donc a fait sa part, en vous nommant à la tête de cet organe. Il a fait confiance à votre expérience en matière de communication, ainsi qu'à vos qualités de Pasteur. Comment ne pas évoquer, en outre, votre parfait bilinguisme, ainsi que vos qualités de meneur d'hommes qui, dans vos précédentes missions, vous ont permis d'officier avec une égale compétence auprès des communautés anglophones et francophones ?

A vous, maintenant, de savoir capitaliser ces vertus que l'on vous reconnaît, en atouts essentiels dans l'accomplissement de votre délicate tâche.

Car les défis qui se dressent devant vous sont nombreux. Il vous revient, par exemple, dans un premier temps, d'assumer la plénitude de vos responsabilités dans les toutes prochaines semaines, dans le cadre de la campagne électorale pour l'élection présidentielle de 2011. Vous devrez veiller au respect de l'égalité d'accès aux médias, ainsi que le prescrivent les textes organiques.

Rassurez-vous néanmoins, **Monsieur le Président,**

Vous ne serez pas laissé seul dans cette ambitieuse aventure. Vous pouvez dès à présent compter sur le soutien des pouvoirs publics et, particulièrement, de mes Services auprès desquels le Conseil est placé, pour vous accompagner et examiner avec vous toutes les voies susceptibles de vous permettre d'accomplir au mieux votre mission.

Sur ce, je vous déclare installé dans vos nouvelles fonctions de **Président du Conseil National de la Communication**./-